



Pratiques optimales de l'AVC au Canada

RECOMMANDATIONS CANADIENNES POUR LES PRATIQUES OPTIMALES DE SOINS DE L'AVC

Prise en charge de l'AVC en phase aiguë Septième édition, mise à jour 2022

Encadré 3A : Renseignements principaux pouvant être exigés par le répartiteur, les SMU et l'établissement de santé recevant le patient

*Heran M, Shamy M (Présidents du groupe de rédaction)
au nom du groupe de rédaction du module sur la prise en charge de l'AVC en phase aiguë des Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC, en collaboration avec le Consortium Neurovasculaire Canadien.*

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2022.

Encadré 3A Renseignements principaux pouvant être exigés par le répartiteur, les SMU et l'établissement de santé recevant le patient

1. Lorsque cela est autorisé : le nom du patient, sa date de naissance et son numéro de carte d'assurance-maladie. *Remarque : En général, il n'est pas permis de transmettre par radio ces renseignements médicaux personnels et confidentiels. Toutefois, dans certaines provinces, une dérogation existe pour lever la restriction en cas d'urgence, comme pour un AVC.*
2. L'endroit où se trouve le patient.
3. L'heure de l'apparition des symptômes, si on la connaît (si ce n'est pas le cas, le dernier moment où le patient a été vu en bonne santé).
4. La durée totale des symptômes au moment prévu de l'arrivée au service des urgences.
5. Les signes présents de l'AVC et l'indice de gravité de l'AVC, selon les outils de dépistage normalisés.
6. L'état actuel du patient qui subit un AVC, notamment la stabilité sur le plan médical, l'état fonctionnel et le niveau d'autonomie antérieurs, ainsi que tout changement dans son état depuis l'apparition des symptômes.
7. Les médicaments que le patient prend actuellement (comme des anticoagulants), si on les connaît, et le moment auquel il les prend.
8. La planification préalable des soins, le cas échéant.
9. L'heure d'arrivée prévue à l'hôpital de destination, y compris le temps passé sur place.
10. Tout autre problème de santé connu.